



# PRÉSERVATION ET ACTIONS DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ SOUS LES LIGNES DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE DE FRANCE

LES ACTIONS DE PARTENARIAT MISES EN PLACE PAR  
LA REGION ÎLE-DE-FRANCE  
LE MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE  
ET RESEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

CONFERENCE DE PRESSE du 16 février 2009

**Contact presse RTE – Normandie Paris**

Sylvaine D' ALMAGNE : 01 30 45 68 74 / 06 12 48 91 59 [sylvaine.d-almagne@rte-france.com](mailto:sylvaine.d-almagne@rte-france.com)

**Contact presse Conseil Régional d'Île de France**

Ghislaine COLLINET : 01 53 85 66 66

[ghislaine.collinet@iledefrance.fr](mailto:ghislaine.collinet@iledefrance.fr)

DOSSIER DE PRESSE

## SOMMAIRE

**En partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France, RTE signataire de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels**

*Permettre une meilleure connaissance, préservation et gestion des milieux naturels franciliens...*

*... Et plus particulièrement, contribuer au rétablissement des continuités écologiques en Île-de-France*

**Une action innovante qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels: la création d'un partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle**

*Approfondir la connaissance des milieux naturels présents sous les lignes électriques pour mieux les préserver*

*La méthode retenue : inventaire floristique et analyse des données recueillies.*

**D'autres actions spécifiques de connaissance des milieux naturels sous les lignes à haute et très haute tension sont menées en Île-de-France, en partenariat avec le Conseil Régional d'Île-de-France**

*Un inventaire riche d'enseignements réalisé dans 4 forêts d'Île-de-France, donnant lieu à l'évolution des plans de gestion de ces forêts.*

**Le dispositif d'entretien de la végétation sous les lignes de transport d'électricité : un impératif incontournable de sécurité**

*Garantir le respect des distances de sécurité entre la végétation et les lignes par des travaux d'entretien*

*Procéder à l'élagage, l'abattage ou au débroussaillage...*

*... dans le respect de l'environnement*

**Réseau de Transport d'Electricité, acteur d'un développement durable**

**La Stratégie Régionale pour la biodiversité en Île-de-France**

**Le Muséum national d'Histoire naturelle : le référent scientifique national en matière de préservation de la diversité biologique**

**Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien : l'expertise scientifique au service d'un aménagement raisonné du territoire**

# EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE, RTE SIGNATAIRE DE LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS

## *Permettre une meilleure connaissance, préservation et gestion des milieux naturels franciliens...*

« La gestion durable du territoire francilien est aujourd'hui devenue un impératif. A ce titre, le maintien de la biodiversité est nécessaire. Aussi, la Région et ses partenaires marquent leur volonté de mieux intégrer la biodiversité dans chacun de leurs projets et d'assurer la protection et la gestion des milieux naturels franciliens. Ensemble, ils ont conçu et préparé [la] charte [régionale de la biodiversité] »  
(extrait de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels)

Ainsi, RTE s'engage plus particulièrement à

« Respecter la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et à :

*Evaluer l'impact des lignes à haute tension aériennes et souterraines et des voies de circulation.*

*Réfléchir à quelle échelle de perception, de déplacement et de diffusion des organismes les lignes à haute tension peuvent être considérées comme des corridors ou des barrières*

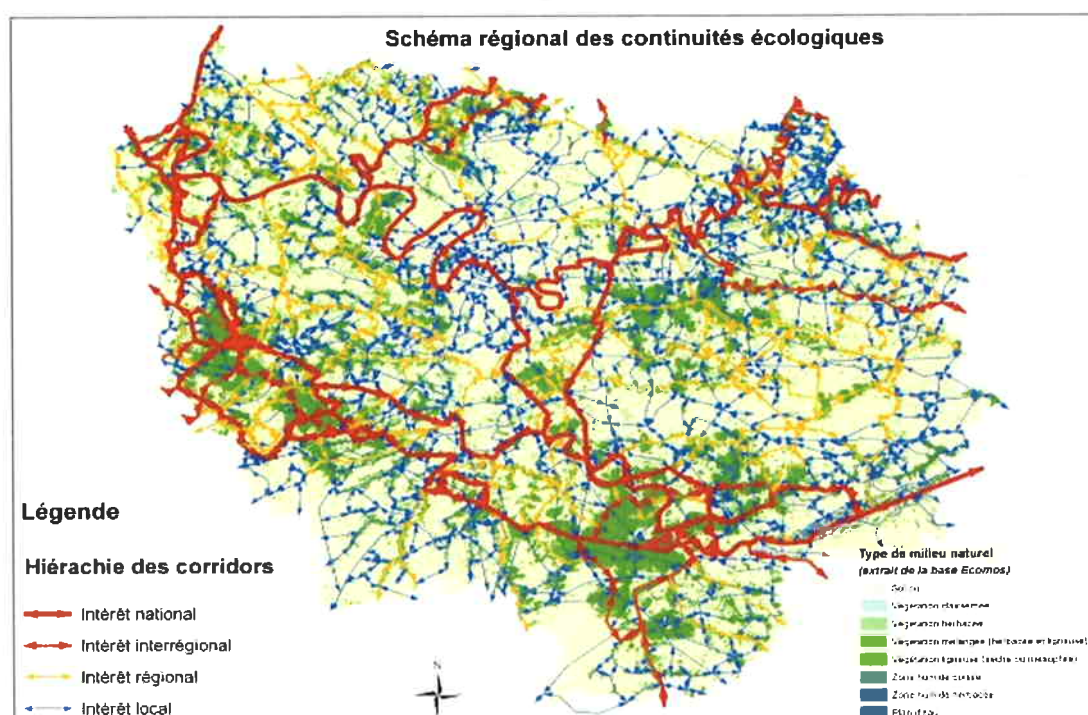
*Utiliser le réseau à haute tension existant pour promouvoir un réseau écologique à l'échelle de la région*

*Définir quelles sont les priorités d'établissement ou de restauration de ce dernier. »*

## **... Et plus particulièrement, contribuer au rétablissement des continuités écologiques en Île-de-France et à la constitution de la trame verte**

Dans la continuité de la charte établie en 2003, une Stratégie Régionale pour la biodiversité en Île-de-France a été adoptée par le Conseil Régional en 2007 (consultable sur le site du Conseil Régional : <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/environnement/une-campagne-verte-et-vivante/une-campagne-verte-et-vivante/>). Le 1<sup>er</sup> plan d'actions de cette stratégie porte sur l'objectif de **restauration des continuités écologiques en Île-de-France selon le schéma régional inscrit dans le SDRIF**. Ce schéma régional comprend 5 réseaux : le réseau des eaux courantes, le réseau des zones humides, le réseau herbacé, le réseau arboré et le réseau grands mammifères.

Carte des continuités écologiques (Source : IAURIF)



# LA CREATION D'UN PARTENARIAT AVEC LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE :

## UNE ACTION INNOVANTE QUI S'INSCRIT PLEINEMENT DANS LES OBJECTIFS DE LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE ET DES MILIEUX NATURELS

### *Approfondir la connaissance des milieux naturels présents sous les lignes électriques pour mieux les préserver*

**En 2008, pour la première fois, le Muséum National d'Histoire Naturelle, la Région Île-de-France et Réseau de Transport d'Electricité passent une convention afin de mieux connaître la biodiversité sous certaines lignes électriques à haute et très haute tension en Île-de-France ...**

Plus précisément, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, service scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle aura en charge de **réaliser un inventaire floristique sous 280 kilomètres de lignes électriques** à haute et très haute tension en Seine-et-Marne.

### **... et de contribuer ainsi à la préservation des espèces protégées sous ces lignes**

A terme, le Conseil Régional d'Île-de-France comme Réseau de Transport d'Electricité utiliseront les enseignements de cet inventaire.

Pour RTE, la connaissance des espèces végétales protégées sous les lignes ayant fait l'objet d'une prospection permettra **d'adapter les travaux de maintenance et de gestion de la végétation sous ces lignes en conséquence, de manière à garantir la conservation de ces espèces.**

Pour le Conseil Régional, cette étude contribuera à **affiner la connaissance des corridors de biodiversité en Île-de-France**, en complète cohérence avec le 1<sup>er</sup> plan d'actions de la Stratégie Régionale pour la biodiversité (qui porte sur l'objectif de **restauration des continuités écologiques en Île-de-France selon le schéma régional inscrit dans le SDRIF**).

### ***La méthode retenue : inventaire floristique et analyse des données recueillies.***

#### **Identifier les secteurs clés parmi lesquels procéder à l'inventaire floristique**

En premier lieu, les botanistes du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien définiront les secteurs situés sous les lignes électriques à haute et très haute tension de Seine-et-Marne destinés à faire l'objet d'un inventaire. Plus précisément, ces secteurs seront choisis parmi les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), les APB (Arrêtés Préfectoraux de Protection des biotopes), les Réserves Naturelles et les zones Natura 2000 traversées par ces lignes.

#### **Affecter un coefficient de rareté aux espèces identifiées**

Ces secteurs ayant été identifiés, les botanistes réaliseront donc l'inventaire proprement dit et transmettront, à RTE et au Conseil Régional, la liste de l'ensemble des espèces végétales rencontrées. Le haut niveau de connaissance de la répartition des espèces qu'a aujourd'hui le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien permettra d'affecter à ces espèces un « coefficient de rareté francilien ». Ce coefficient couvre un spectre allant des espèces « extrêmement communes », c'est-à-dire que l'on trouve dans 50 % des communes d'Île-de-France à « extrêmement rares », c'est-à-dire que l'on trouve dans moins de 0,5 % des communes d'Île-de-France.

#### **Identifier la présence des habitats naturels de la Directive Habitats Faune Flore.**

En plus du travail sur le recensement des espèces végétales patrimoniales, le Conservatoire botanique portera à la connaissance de RTE, à l'issue du travail de prospection, la présence sur ses emprises des habitats naturels de la Directive Habitats Faune Flore. Aussi, RTE se verra-t-il le dépositaire d'une mission de conservation des habitats que les pays membres de l'Union européenne ont défini ensemble comme d'intérêt communautaire.